

Creditsafe Group

Conditions générales destinées aux utilisateurs finaux

1. Contrat

- 1.1. Le présent Contrat est conclu entre le client identifié dans la Confirmation de commande (« le Client ») et Creditsafe Group, une société anonyme dûment constituée et valablement existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 262769 (« Creditsafe »). Le Service Creditsafe (« **Service** ») acheté par le Client comprendra les produits spécifiés dans la Confirmation de commande
- 1.2. Le présent Contrat comprend :
 - 1.2.1. la confirmation de commande émise par Creditsafe en ce qui concerne le Service (la « **Confirmation de commande** ») ;
 - 1.2.2. les présentes conditions générales (« **Conditions générales** ») et ;
 - 1.2.3. dans la mesure où elles s'appliquent, les conditions supplémentaires suivantes :
 - 1.2.3.1. les conditions de conformité, en vertu desquelles le Client doit recourir aux services de conformité (« **Conditions de conformité** ») ;
 constitue l'intégralité de l'accord entre le Client et Creditsafe concernant le Service.
- 1.3. En signant la Confirmation de commande, ou en accédant au Service ou en l'utilisant, le Client accepte le contenu du présent Contrat. Sauf indication contraire dans les présentes Conditions générales, lorsque (i) les conditions de la Confirmation de commande sont en contradiction avec les Conditions générales, les Conditions générales prévalent, et (ii) lorsque les modalités des Conditions de conformité/Conditions de crédit commercial sont en contradiction avec les modalités de la Confirmation de commande/des Conditions générales, les Conditions de conformité/Conditions de crédit commercial prévalent.

À L'INTENTION DES CLIENTS EN PÉRIODE D'ESSAI UNIQUEMENT

- 1.4. Le site web de Creditsafe à l'adresse <https://www.creditsafe.com/lu/en.html> (tel que modifié de temps à autre) peut donner au Client la possibilité de demander :
 - 1.4.1. un rapport de crédit gratuit concernant une société désignée ;
 - 1.4.2. une démonstration gratuite du service standard du site web de Creditsafe ; et/ou
 - 1.4.3. un essai à durée limitée permettant d'accéder au service standard du site web de Creditsafe ou à son API, (ci-après dénommés collectivement l'« **Essai** »). Le rapport de crédit gratuit et/ou tout autre contenu et matériel consulté par le Client ou mis à sa disposition dans le cadre de l'Essai seront dénommés par la suite « Contenu d'essai ».
- 1.5. Les articles 1.5 à 1.12 s'appliquent uniquement aux Clients qui demandent un Essai.
- 1.6. En soumettant une demande, le Client garantit qu'il s'agit d'un client professionnel et accepte d'être lié par le présent Contrat. Lorsqu'une personne physique soumet une demande au nom d'un Client, elle garantit qu'elle dispose de l'autorité nécessaire pour soumettre le Client aux conditions du présent Contrat.
- 1.7. En acceptant par voie électronique les présentes Conditions générales ou en accédant au Contenu d'essai ou en l'utilisant, le Client qui sollicite l'Essai accepte le contenu du présent Contrat et conclut avec Creditsafe un accord juridiquement contraignant portant sur la mise à disposition d'un Essai.
- 1.8. Les présentes Conditions générales constituent l'intégralité de l'accord entre les parties concernant l'Essai et/ou le Contenu d'essai, et s'appliquent à l'exclusion de toute autre condition, y compris celles que le Client pourrait chercher à imposer.
- 1.9. Les articles 1.2, 1.3, 1.4, 3, 6.6, 6.9, 8.1.1, 13 et 14 du présent Contrat ne s'appliquent pas aux Clients qui demandent un Essai.
- 1.10. À l'exception des clauses qui ne s'appliquent pas aux Clients demandant un Essai (énumérées à l'Article 1.10), toute référence au « Service » dans le présent Contrat doit être interprétée comme une référence à l'Essai et/ou au Contenu d'essai (selon le cas) pour les Clients qui demandent uniquement un Essai.
- 1.11. Sous réserve des dispositions de l'article 8.1, lorsque le Client se voit accorder l'accès aux services de Creditsafe ou au Contenu d'essai dans le cadre de l'Essai, cet accès est limité à une durée fixe de trois (3) mois, à l'issue de laquelle l'accès du Client prend fin.

À L'INTENTION DES CLIENTS UTILISANT LE LIBRE-SERVICE

- 1.12. Lorsque le Client utilise le Libre-service pour gérer son compte et ses utilisateurs, il garantit et déclare ce qui suit, et s'y engage :
 - 1.12.1. utiliser le Libre-service à des fins professionnelles uniquement ;
 - 1.12.2. veiller à ce que les utilisateurs enregistrés sur le compte du Client utilisent les Services et la fonction de Libre-service uniquement à des fins professionnelles légitimes ;
 - 1.12.3. tous les utilisateurs ajoutés par le Client à son compte sont des employés du Client ;
 - 1.12.4. veiller à ce qu'il dispose des autorisations nécessaires pour utiliser et/ou divulguer les informations/coordonnées de ses utilisateurs ; et
 - 1.12.5. veiller à ce que toutes les informations et/ou données ajoutées par le Client (ou ses utilisateurs) soient exactes et légitimes, et que leur utilisation n'enfreigne aucune loi ni réglementation.
- 1.13. Le Client accorde à Creditsafe une licence non exclusive et perpétuelle lui permettant d'utiliser toutes les données et/ou informations qu'il a mises en ligne à des fins d'analyse.
- 1.14. Le Client reconnaît et accepte que Creditsafe décline toute responsabilité quant aux informations ou données mises en ligne par le Client ou ses utilisateurs.
- 1.15. Le Client reconnaît et accepte que Creditsafe se réserve le droit de modifier les informations relatives à son compte et de supprimer des utilisateurs et/ou l'accès à certains produits et services.
- 1.16. Le Client assume l'entière responsabilité de la gestion de son compte, y compris des actions de ses employés et/ou utilisateurs. Le Client reconnaît que Creditsafe décline toute responsabilité quant à toute perte ou interruption du Service résultant de, ou liée à, l'utilisation par le Client (ou ses utilisateurs) du compte ou des Services d'une manière non conforme aux conditions du présent Contrat.

2. Durée du Contrat

- 2.1. Le présent Contrat prendra effet à la date indiquée sur la Confirmation de commande et restera en vigueur pendant une période de 12 mois, sauf indication contraire dans la Confirmation de commande ou si le Client est un Client ayant demandé un Essai.
- 2.2. Le Client pourra être contacté pendant la durée du présent Contrat au sujet de nouveaux développements et de nouveaux produits.
- 2.3. De temps à autre, Creditsafe et/ou un Fournisseur de données (uniquement en ce qui concerne les Services qu'il(s) fournissent) (le cas échéant) peut/peuvent, à sa/leur seule discrétion, procéder à et/ou appliquer des mises à jour, des suppressions, des modifications et des adaptations du ou au Service ou de ou à tout élément du Service (y compris, sans s'y limiter, de ou à la manière dont il fournit des produits et/ou des services, et/ou modifier des fonctionnalités) (« **Modifications** »). Creditsafe prendra toutes les mesures raisonnables pour informer le Client de ces Modifications en le prévenant le plus tôt possible.
- 2.4. Le Client reconnaît que Creditsafe peut, de temps à autre, modifier la manière dont elle fournit les Services (et dont le Client y accède) et/ou suspendre, modifier ou supprimer des fonctionnalités ou des éléments compris dans les Services. Ce n'est que si un tel changement est susceptible d'avoir un effet défavorable direct et significatif sur l'exploitation de l'activité du Client, ce qui sera déterminé à la seule discrétion de Creditsafe, que Creditsafe en informera le Client par écrit trois (3) mois avant la mise en œuvre dudit changement. En continuant à utiliser les Services, le Client consent à ces modifications.
 - 2.4.1. Par dérogation à l'article 15.3, tout litige relatif à l'évaluation effectuée par Creditsafe concernant « l'effet défavorable direct et significatif sur l'exploitation de l'activité du Client » sera soumis à un expert indépendant désigné d'un commun accord par les Parties.
- 2.5. Creditsafe ne garantit pas que l'utilisation du Service par le Client se fera sans interruption ni erreur et ne saurait être tenue responsable de toute perte ou tout préjudice résultant du transfert de données via des réseaux et infrastructures de communication, y compris l'internet, et le Client reconnaît que le Service peut être soumis à des limitations, des retards et d'autres problèmes inhérents à l'utilisation de ces infrastructures de communication. Creditsafe décline toute responsabilité (à quelque titre que ce soit) envers le Client, découlant de ces événements ou s'y rapportant.



Creditsafe Group

Conditions générales destinées aux utilisateurs finaux

2.6. Le présent Contrat autorise le Client à accéder au Service et à l'utiliser aux fins précisées dans le présent Contrat et uniquement pendant la durée de celui-ci. Les droits d'accès et d'utilisation du Service prendront automatiquement fin en cas de résiliation ou d'expiration du présent Contrat. Aucun abonnement, droit ou crédit ne peut être prolongé ou reporté lors d'un renouvellement, sauf accord écrit de Creditsafe. Creditsafe ne procédera à aucun remboursement pour les droits ou crédits non utilisés.

3. Frais et paiement

- 3.1. En contrepartie de la fourniture du Service par Creditsafe, le Client s'engage à payer le montant indiqué dans la Confirmation de commande et/ou sur la facture émise à cette occasion (« la Facture ») aux dates et heures qui y sont précisées. Afin d'éviter toute ambiguïté, tous les paiements doivent être effectués dans un délai de 21 jours à compter de la date de facturation, sauf indication contraire dans la Confirmation de commande ou si les parties ont convenu que le paiement serait effectué par prélèvement automatique.
- 3.2. Le Client doit s'assurer que toutes les informations nécessaires à l'émission correcte des factures (notamment, sans s'y limiter, la raison sociale exacte du Client, son numéro d'immatriculation au registre du commerce, l'adresse de son siège social et toute autre information raisonnablement requise en vertu de la loi applicable) sont complètes, exactes et communiquées par écrit à Creditsafe avant l'émission de la facture.
- 3.3. Creditsafe ne pourra être tenue responsable de tout retard dans la facturation, de la ré-émission des factures ou des conséquences qui en découlent, résultant d'une communication incomplète, inexacte ou tardive de ces informations par le Client.
- 3.4. Toute demande du Client visant à modifier ou à réémettre une facture en raison d'informations erronées ou incomplètes fournies par le Client peut engendrer des frais administratifs et n'aura aucune incidence sur la date de paiement initiale, sauf accord contraire écrit de Creditsafe.
- 3.5. Tout retard de paiement résultant d'informations de facturation erronées ou incomplètes fournies par le Client ne constituera pas un motif légitime de retard de paiement, et les intérêts de retard ou contractuels continueront de courir conformément aux conditions du présent Contrat.
- 3.6. L'utilisation du Service implique l'acceptation immédiate des factures.
- 3.7. Sous réserve des dispositions de l'article 3.7, si le Client ne paye pas le montant indiqué dans la Confirmation de commande et/ou la facture aux dates et heures convenues, la totalité du montant deviendra immédiatement exigible.
- 3.8. Dans le cas où le Service serait suspendu conformément à l'article 8, Creditsafe ne sera alors pas tenue :
 - 3.8.1. De réactiver le Service et/ou :
 - 3.8.2. De dédommager le Client pour toute période de suspension comprise entre la date du défaut de paiement et la date de réception du paiement.
- 3.9. Tout manquement de la part du Client à l'obligation de payer toute somme due en vertu du Contrat entraînera la mise en demeure de plein droit du Client, et toutes les sommes impayées deviendront immédiatement exigibles. Dans ce contexte, le Client est tenu de payer à Creditsafe des intérêts sur cette somme à compter de la date d'échéance, au taux annuel de 4 % au-dessus du taux d'intérêt de base de HSBC Plc en vigueur de temps à autre, accumulés sur une base journalière jusqu'à ce que le paiement soit effectué, que ce soit avant ou après tout jugement.
- 3.10. Creditsafe se réserve le droit de réclamer des intérêts et des dommages-intérêts en vertu de la loi luxembourgeoise du 18 avril 2004 relative aux retards de paiement et aux intérêts de retard. Creditsafe se réserve également le droit de réclamer des frais raisonnables pour le recouvrement du paiement à l'amiable.
- 3.11. Le Client s'engage à indemniser entièrement Creditsafe de tous les frais engagés par des tiers pour le recouvrement du paiement.
- 3.12. Sans préjudice du caractère général des dispositions précédentes du présent article 3, lorsque le Client et Creditsafe conviennent que le Client payera le montant indiqué dans la Confirmation de commande par prélèvement automatique, alors :
 - 3.12.1. Creditsafe mettra tout en œuvre pour contacter le Client par téléphone afin de compléter le mandat de prélèvement automatique (ce qui, pour éviter toute ambiguïté, implique que le Client fournisse ses coordonnées bancaires et autorise tout prélèvement automatique).

3.12.2. Si le Client et Creditsafe ne parviennent pas à compléter le mandat de prélèvement automatique dans les deux jours ouvrables suivant la date de la Facture (« la Date de Facturation »), le paiement de la totalité du montant indiqué dans la Confirmation de commande deviendra exigible dans les 21 jours suivant la Date de Facturation. Si le Client ne paye pas la somme due dans le délai de 21 jours susmentionné, le montant total deviendra immédiatement exigible et les articles 3.3 à 3.6 du présent Contrat s'appliqueront pleinement.

3.12.3. Si Creditsafe tente d'obtenir un paiement par prélèvement automatique et que ce paiement échoue pour quelque raison que ce soit, le paiement de la totalité du montant indiqué dans la Confirmation de commande deviendra immédiatement exigible et les articles 3.3 à 3.6 du présent Contrat s'appliqueront. Le Client accepte d'être tenu responsable de tout frais bancaire supporté par Creditsafe à la suite de l'échec d'une tentative de prélèvement automatique.

3.12.4. Afin d'éviter toute ambiguïté, les dispositions du présent article 3.7 ne s'appliquent qu'aux Clients effectuant leurs paiements par prélèvement automatique.

3.13. Le Client reconnaît et accepte ce qui suit :

- 3.13.1. Creditsafe peut recueillir des informations de paiement concernant le Client et le paiement par le Client des factures émises par Creditsafe ; ces informations seront utilisées par Creditsafe dans le cadre de ses produits/services ;
- 3.13.2. tout défaut de la part du Client de payer les factures de Creditsafe à temps peut avoir un impact négatif sur la notation de crédit du Client ; et
- 3.13.3. Services supplémentaires : Le Client peut demander à Creditsafe, et Creditsafe peut accepter (à son entière discrétion) de fournir (moyennant des frais supplémentaires) (i) des services Creditsafe supplémentaires ; et/ou (ii) des rapports dépassant les limites d'utilisation définies dans la Confirmation de commande (« Services supplémentaires »). Creditsafe est en droit de facturer les frais relatifs à tout Service supplémentaire à tout moment après la passation de la commande du Client concernant ces Services supplémentaires, les factures étant payables (sans déduction ni compensation) dans les 21 jours suivant la date de facturation, sauf accord contraire avec Creditsafe.
- 3.13.4. Tout développement lié à l'inflation, à la conjoncture économique, à la situation politique ou à l'organisation de l'entreprise de Creditsafe confère à Creditsafe le droit d'augmenter les prix de ses produits ou services au moment de la prolongation (anticipée) du Contrat, dans la limite de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPCN NICP – Indice prix à la consommation national)
- 3.13.5. De tels développements confèrent également à Creditsafe le droit d'augmenter ses prix chaque année pendant la durée d'un contrat, dans la limite de l'indice des prix à la consommation (IPCN NICP – Indice des prix à la consommation national)

4. Droits exclusifs de Creditsafe

Aux fins du présent Contrat :

- (a) « Fournisseur de données » désigne un fournisseur tiers de Creditsafe dont les services, données, informations, logiciels ou autres matériels sont fournis dans le cadre du Service.
- (b) « Documentation » signifie les documents (s'ils existent) mis de temps à autre à la disposition du Client par Creditsafe, contenant une description des Services ainsi que le manuel d'utilisation relatif au Service ;
- (c) « Droits de propriété intellectuelle » désigne les brevets, les droits d'invention, le droit d'auteur et les droits voisins, les marques déposées, les noms commerciaux et les noms de domaine, les droits sur la présentation commerciale, les droits sur le fonds de commerce et le droit de poursuivre pour usurpation de marque/nom, les droits sur les dessins et modèles, les droits sur les bases de données, les droits d'utiliser et de protéger la confidentialité des informations confidentielles (y compris le savoir-faire), ainsi que tous les autres droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient ou non enregistrés, dont toutes les demandes concernant et les droits de demander et de se voir accorder des renouvellements ou prolongations de



Creditsafe Group

Conditions générales destinées aux utilisateurs finaux

et les droits permettant de revendiquer la priorité de ces droits et de tous droits ou toutes formes de protection similaires ou équivalents qui existent ou existeront, aujourd'hui ou à l'avenir, dans quelque partie du monde que ce soit ; et

(d) « **Données de sortie** » signifie les données ou informations, sous quelque forme que ce soit, fournies par Creditsafe dans le cadre de la prestation du Service.

- 4.1. Sauf disposition expresse contraire dans les présentes conditions, la fourniture du ou l'accès au Service, à la Documentation et/ou aux Données de sortie ne confère au Client aucun droit sur les bases de données ou droit d'auteur, droit sur les marques déposées ou tout autre Droit de propriété intellectuelle de Creditsafe ou d'un tiers.
- 4.2. Le Service, la Documentation et les Données de sortie sont protégés par des Droits de propriété intellectuelle. Tous les Droits de propriété intellectuelle relatifs au Service, à la Documentation et aux Données de sortie, ou découlant de ceux-ci ou en rapport avec ceux-ci, sont la propriété de Creditsafe ou, le cas échéant, de ses sous-traitants tiers ou des Fournisseurs de données (ou de leurs donneurs de licence).
- 4.3. Le Client n'est pas autorisé à et s'engage à ne permettre à aucun tiers de copier, adapter, altérer, modifier, procéder à une opération d'ingénierie inverse de, désassembler, développer, créer des œuvres dérivées, décompiler ou interférer de quelque manière que ce soit avec tout élément du Service, de la Documentation ou des Données de sortie, sans l'autorisation écrite de Creditsafe. Creditsafe peut prendre des mesures pour faciliter l'identification de son Service, de sa Documentation et/ou de ses Données de sortie.
- 4.4. Le Client doit prendre les dispositions nécessaires et les mesures adéquates pour se prémunir contre toute utilisation abusive et/ou tout accès non autorisé aux Services, à la Documentation et aux Données de sortie.

5. Protection des données

Aux fins du présent Contrat :

- (a) On entend par « **Législation relative à la protection des données** » l'ensemble des lois et exigences réglementaires en vigueur de temps à autre en matière de protection des données et de la vie privée qui s'appliquent à une partie, y compris (dans la mesure où ils sont applicables) (i) ; le Règlement général sur la protection des données ((UE) 016/679) (« **RGPD** ») ; (ii) la loi de mise en œuvre du RGPD adoptée par le Grand-Duché de Luxembourg ; et (iii) toute loi succédant à l'une des précédentes, ainsi que toute interprétation judiciaire ou administrative de l'un des règlements susvisés, toutes lignes directrices, toutes directives, tout code de bonnes pratiques, tout code de conduite ou tout mécanisme de certification approuvé émis par la Commission Nationale pour la Protection des Données – CNPD, ou toute autre autorité de contrôle chargée de veiller au respect de la Législation relative à la protection des données à tout moment ;
- (b) les termes « **responsable du traitement** », « **données à caractère personnel** » et « **traitement** » ont la signification qui leur est donnée dans la Législation relative à la protection des données ;
- (c) Le terme « **CCT** » désigne, dans les limites applicables :
 - a. les clauses contractuelles types de la Commission européenne relatives aux transferts de données entre l'UE et les pays non-membres de l'UE, telles qu'énoncées dans l'annexe de la décision d'exécution de la Commission (UE) 2021/914 (pouvant être mises à jour par Creditsafe de temps à autre), ou toute autre clause alternative susceptible d'être approuvée par la Commission européenne de temps à autre (« **CCT UE** ») ; et/ou
 - b. l'accord de transfert international de données (ATID) de l'ICO régissant le transfert de données à caractère personnel depuis le Royaume-Uni vers une entité située dans un Pays tiers (tel que défini à l'article 5.8) (pouvant être mis à jour de temps à autre par Creditsafe), ou tout autre accord alternatif pouvant être approuvé de temps à autre par le Royaume-Uni (« **ATID** ») ; ou l'addendum de l'ICO sur le Transfert international de données aux CCT UE (pouvant être mis à jour de temps à autre par Creditsafe).
- 5.1. Le présent article définit le cadre régissant le partage des données à caractère personnel entre les parties, en leur qualité de responsables du traitement indépendants.
- 5.2. Il incombe au Client de définir la base légale du traitement des données à caractère personnel obtenues dans le cadre de l'utilisation des Services et de

veiller au respect de la Législation relative à la protection des données en ce qui concerne ces données. Le Client doit veiller à ce que les personnes concernées puissent exercer tous les droits applicables aux personnes concernées.

- 5.3. Le Client reconnaît que l'accès aux données à caractère personnel via l'utilisation des Services n'est autorisé que s'il dispose d'une base légale pour ce faire, et il s'engage à ne demander des données à caractère personnel que s'il dispose de la base légale requise.
- 5.4. Le Client s'engage à n'accéder aux Services et à ne les utiliser qu'à des fins de vérification de solvabilité, de prospection, de marketing direct, de contrôles de connaissance du client, de conformité, de vérification et d'enrichissement de données, de recherche de débiteurs et à d'autres fins légitimes de diligence raisonnable dans le cadre de ses activités commerciales.
- 5.5. Le Client reconnaît qu'il lui est tenu de consigner et de prouver l'existence de la base légale du traitement.
- 5.6. Lorsque le Client utilisera le service de surveillance, Creditsafe l'informerait par courriel dès qu'un changement significatif interviendrait dans les données surveillées. Le Client devra mettre fin au service de surveillance des données surveillées dès lors qu'il ne disposera plus d'une base légale pour le traitement de ces données.
- 5.7. Lorsque le Client fournit à Creditsafe des données ou des informations (y compris, sans s'y limiter, des informations relatives au compte et à l'utilisateur dans le cadre du Libre-service) comprenant des données à caractère personnel afin de permettre à Creditsafe de fournir le Service, le Client garantit qu'il dispose de la base légale requise et qu'il s'est conformé aux exigences de transparence énoncées aux articles 13 et 14 du RGPD de l'UE, le cas échéant, ainsi qu'à tous les autres aspects de la Législation applicable en matière de protection des données.
- 5.8. Sous réserve de l'article 6.2, dans le cas où l'une des données à caractère personnel mises à disposition par Creditsafe en tant qu'élément du Service serait transférée à un Client (ou à toute société du groupe ou société affiliée d'un Client (« **Société du groupe** ») si, et uniquement dans la mesure où, cela est expressément autorisé par les conditions du présent Contrat) établie(e) en dehors de l'Espace économique européen (« **EEE** ») dans un pays ou sur un territoire auquel le statut d'adéquation n'a pas été accordé au titre du RGPD de l'UE (selon le cas) (un « **Pays tiers** ») en vertu du présent Contrat, les CCT s'appliqueront à ces transferts, le cas échéant. Aux fins des CCT UE, l'exportateur de données est Creditsafe, et l'importateur de données est le Client (ou une Société de son groupe) situé dans le Pays tiers. Le Client s'engage également à respecter à tout moment l'ensemble des lois locales applicables dans la juridiction concernée.
 Avant tout transfert de données à caractère personnel par Creditsafe vers une Société du groupe établie en dehors de l'EEE, dans un pays ou un territoire auquel le statut d'adéquation n'a pas été accordé au titre du RGPD de l'UE (selon le cas) (si, et uniquement dans la mesure où, un tel transfert est expressément autorisé par Creditsafe conformément à l'article 6.2), le Client reconnaît et accepte que cette Société du groupe soit tenue de conclure directement des CCT avec Creditsafe avant d'accéder au Service (et aux données qu'il contient) et/ou de l'utiliser (et de les utiliser). À ce titre, le Client s'engage à ne fournir à aucune Société du groupe établie dans un Pays tiers les données obtenues via le Service, ni à permettre de quelque manière que ce soit à ladite Société du groupe d'accéder au Service (ou aux données qu'il contient) avant que cette Société du groupe n'ait dûment conclu directement les CCT avec Creditsafe sous la forme décrite ci-dessus (et avant qu'une copie de ces CCT signées n'ait été fournie à Creditsafe). En outre, le Client garantit qu'il veillera à ce que toute Société du groupe respecte les conditions générales énoncées dans le présent Contrat.
- 5.9. En cas de conflit ou d'ambiguïté entre l'une des dispositions du présent Contrat et les CCT, les dispositions des CCT prévaudront.
- 5.10. Les parties conviennent que si :
 - 5.10.1. la Législation relative à la protection des données change de telle sorte que Creditsafe estime que des dispositions du présent Article 5 (et des CCT), quelles qu'elles soient, ne suffisent plus à régir les pratiques légales de partage de données (y compris, pour éviter toute ambiguïté, toute modification ultérieure apportée à la Législation relative à la



protection des données et/ou aux CCT à la suite d'un changement du statut d'adéquation du Royaume-Uni au titre du RGPD de l'UE ; et/ou

5.10.2. les CCT sont modifiées, remplacées et/ou annulées par de nouvelles clauses contractuelles types approuvées par une autorité compétente, Creditsafe pourra alors adapter, mettre à jour ou remplacer les dispositions du présent Article 5 si elle le juge raisonnablement nécessaire au regard de ces changements.

Systèmes d'intelligence artificielle

Traitement des données de sortie par les Clients dans les systèmes d'IA

5.11. Les définitions suivantes s'appliquent au reste de l'article 5 en ce qui concerne l'Intelligence artificielle ;

On entend par « **Données IA** » les données générées par les Clients via le traitement, par les systèmes d'IA, des Données de sortie de Creditsafe.

On entend par « **Système d'IA** » le ou les modèles d'IA, les composants et les outils associés fournis ou exploités par le Client, qui génèrent des résultats à partir des Données de sortie de Creditsafe.

Le terme « **Système AIM** » désigne tout système comprenant du matériel, des logiciels et des composants en réseau, qui utilise des modèles d'apprentissage automatique (supervisés, non supervisés ou par renforcement), des réseaux neuronaux, des systèmes de traitement du langage naturel, des grands modèles de langage (LLM), des outils d'analyse prédictive, de l'IA générative, des systèmes de vision par ordinateur, ainsi que tout autre système automatisé ou algorithme traitant des données, prenant des décisions ou générant des résultats basés sur des modèles, des déductions ou une logique probabiliste qui surveille, gère et/ou documente automatiquement.

On entend par « **Législation relative à l'intelligence artificielle** » l'ensemble des législations et exigences réglementaires en vigueur de temps à autre qui s'appliquent à une partie, y compris (dans la mesure où il est applicable) le Règlement sur l'intelligence artificielle (Règlement (UE) 2024/1689).

Le « **Règlement sur l'intelligence artificielle de l'UE** » fait référence au Règlement (UE) 2024/1689.

Les « **Bonnes pratiques du secteur** » signifient, en ce qui concerne toute entreprise et toutes circonstances, l'exercice des compétences, de la diligence, de la prudence, de la prévoyance et du discernement, ainsi que le fait d'effectuer toute dépense que l'on pourrait raisonnablement attendre d'une personne qualifiée impliquée dans la même entreprise, et dans des circonstances identiques.

On entend par « **Système à haut risque** » un système d'IA classifié à haut risque en vertu du Règlement sur l'intelligence artificielle de l'UE.

5.12. Les conditions suivantes régissent la collecte, l'utilisation, la divulgation, le stockage et tout autre traitement des Données de sortie par le Client à l'aide de Systèmes d'IA et/ou de Systèmes AIM, et s'appliquent en complément du Contrat conclu entre Creditsafe et le Client. En cas de conflit, les présentes conditions prévaudront en matière de gouvernance de l'IA, sauf indication contraire expresse. Aucune disposition du présent Contrat ne saurait être interprétée comme faisant de Creditsafe un fournisseur, un déployeur ou un co-fournisseur des Systèmes d'IA ou du Système AIM du Client en vertu du Règlement sur l'intelligence artificielle de l'UE.

5.13. **Utilisation autorisée et Utilisation interdite des Données.** Sous réserve du strict respect des conditions du présent Contrat, le Client est autorisé à utiliser les Données de sortie dans ses Systèmes d'IA et ses Systèmes AIM internes, uniquement à des fins commerciales internes, à condition que cette utilisation (a) n'implique pas l'entraînement, le réglage fin ou l'amélioration de modèles d'IA à l'aide des Données de sortie, (b) n'entraîne pas la divulgation, la conservation ou le contrôle des Données de sortie par des tiers et (c) soit conforme à l'ensemble de la Législation relative à l'intelligence artificielle et à la protection des données. Le Client ne doit à aucun moment, et il lui est strictement interdit de le faire, utiliser les Données de sortie dans un quelconque système d'IA pour entraîner, régler avec précision, améliorer ou développer des modèles d'IA, ni procéder à toute opération d'ingénierie inverse des Données de sortie de quelque manière que ce soit, y compris d'une manière qui entre directement ou indirectement en concurrence avec le Service de Creditsafe ou qui porte atteinte à l'un de ses aspects. Le Client ne doit à aucun moment, et il lui est strictement interdit de le faire, traiter les Données de sortie dans un système d'IA

quelconque dont lui-même ou un tiers deviendrait le propriétaire et/ou le responsable du traitement. Si le Client acquiert des licences pour des Systèmes d'IA auprès d'un tiers, il doit s'assurer que ce tiers ne dispose d'aucun droit lui permettant d'utiliser les Données de sortie de quelque manière que ce soit et qu'il lui soit strictement interdit d'utiliser les Données de sortie dans le cadre du développement de produits d'IA et/ou de l'entraînement de ses propres modèles d'IA ou Systèmes d'IA. Il est strictement interdit au Client de traiter les Données de sortie à l'aide d'un Système d'intelligence artificielle ou d'un Système AIM à code source ouvert, que ce soit à des fins d'entraînement ou à toute autre fin, sans l'accord écrit préalable et distinct de Creditsafe. Le Client ne doit pas utiliser le Système d'IA à des fins interdites par le Règlement sur l'intelligence artificielle de l'UE ou par toute autre loi applicable. Creditsafe peut suspendre ou résilier l'accès du Client aux Données de sortie et à toute autre donnée lorsque cela s'avère nécessaire pour prévenir les ou faire face aux utilisations interdites ou illicites. Toute violation du présent article 5.13 sera considérée comme une violation substantielle de la part du Client. Afin d'éviter toute ambiguïté, le Client s'engage à ne pas utiliser les scores, notations et/ou limites de Creditsafe dans un système d'IA ou AIM quelconque, et à ne pas utiliser les Données de sortie, scores, notations et/ou limites pour entraîner un modèle d'IA en vue d'itérer, de développer et/ou d'améliorer un produit destiné à être utilisé par ses propres clients ou d'autres tiers.

5.14. **Transparence.** Le Client doit mettre à la disposition des Personnes concernées une déclaration de transparence claire et accessible décrivant les types et les sources de Données utilisées par le système d'IA, les finalités du Traitement, les catégories de destinataires, les durées de conservation, les transferts internationaux, l'existence d'une prise de décision automatisée, y compris le profilage, le cas échéant, ainsi que les principales caractéristiques et limites du système d'IA, y compris les risques d'utilisation abusive raisonnablement prévisibles.

5.15. **Divulgations du Client.** Le Client veillera à ce que les Personnes concernées reçoivent les informations et les avis de confidentialité appropriés, y compris toute information requise lorsque le système d'IA est utilisé pour prendre ou étayer des décisions produisant des effets juridiques ou les affectant de manière significative de façon similaire.

5.16. **Classification et objectif visé.** Le Client devra documenter l'objectif visé et la classification du système d'IA au titre du Règlement sur l'intelligence artificielle de l'UE, y compris s'il s'agit d'un système à haut risque.

5.17. **Obligations à haut risque.** Si le Système d'IA est un système à haut risque, le Client mettra en place et assurera : un système de gestion des risques ; des pratiques appropriées en matière de gouvernance et de gestion des données ; une documentation technique ; des capacités de journalisation ; la transparence et la communication des informations fournies aux déployeurs ; des mesures de contrôle humain ; des mesures d'exactitude, de robustesse et de cybersécurité ; une évaluation de la conformité et le marquage CE si requis ; et une surveillance après commercialisation et la notification des incidents.

5.18. **Gestion des risques.** Le Client s'engage à identifier, analyser et atténuer les risques internes et externes raisonnablement prévisibles menaçant la sécurité, la confidentialité et l'intégrité, ainsi que les risques pour la santé et les droits fondamentaux, et les effets discriminatoires découlant de l'utilisation du système d'IA dans le contexte prévu. Les risques résiduels et les limites connues seront documentés et communiqués aux Personnes concernées dans l'avis de transparence et le guide de déploiement.

5.19. **Politiques et formations.** Le Client mettra en place des politiques internes, désignera un responsable pour la gouvernance de l'IA et dispensera des formations adaptées aux fonctions de son personnel.

5.20. **Registres et vérifications.** Le Client conservera des registres prouvant sa conformité avec les présentes clauses en matière d'Intelligence Artificielle, les lois applicables et le Règlement sur l'intelligence artificielle de l'UE.

5.21. **Contrôle humain.** Si le système d'IA contribue à des décisions ayant des effets juridiques ou un impact significatif similaire, le Client veillera à ce que les Personnes concernées aient accès à un contrôle humain approprié et à ce qu'une explicabilité adaptée au contexte soit fournie, conformément aux lois applicables et au Règlement sur l'intelligence artificielle de l'UE. Le Client veillera à ce que le système d'IA soit contrôlé par un humain, soit soumis à des seuils de précision et à des contraintes opérationnelles, et informera sans délai Creditsafe



Creditsafe Group

Conditions générales destinées aux utilisateurs finaux

de tout incident significatif ou de toute dégradation de performance affectant les Données de sortie de Creditsafe.

- 5.22. **Utilisation licite.** Le Client s'engage à utiliser le Système d'IA et les Données de sortie dans le respect des lois applicables et des présentes Conditions générales, et ne saisira ni ne demandera de contenu illicite.
- 5.23. **Sécurité.** Le Client mettra en place des mesures de sécurité rigoureuses pour ses environnements, ses identifiants et ses données d'identité, conformément aux Bonnes pratiques du secteur, et informera sans délai Creditsafe de toute suspicion de compromission liée au système d'IA. Le Client veillera à ce que les Données de sortie soient conservées en toute sécurité et chiffrées lorsqu'elles sont intégrées à un Système d'intelligence artificielle, en utilisant au minimum la norme AES (Standard de chiffrement avancé) avec une clé minimale de 256 bits. Le Client doit empêcher tout(e) accès, copie, modification, stockage, reproduction, affichage ou diffusion non autorisé(e) des Données de sortie, et remédier sans délai à toute situation de ce type.
- 5.24. **Mention de transparence sur l'interaction avec l'IA.** Si les Personnes concernées interagissent avec le système d'IA, le Client veillera à ce qu'elles soient informées du fait qu'elles interagissent avec l'IA, sauf si cela ressort clairement du contexte.
- 5.25. **Étiquetage.** Si le Client produit du contenu généré par l'IA dans toute situation nécessitant qu'il soit identifié ou divulgué, le Client doit inclure les mentions ou étiquettes adéquates. Le Client doit apposer ces mentions conformément aux lois applicables et aux recommandations en matière d'étiquetage ou de divulgation.
- 5.26. **Incidents.** Le Client mettra en place des procédures permettant de détecter et d'évaluer les incidents de sécurité et les incidents graves au sens du Règlement sur l'intelligence artificielle de l'UE, et d'y remédier. Le Client informera sans délai Creditsafe de toute utilisation abusive, de tout accès non autorisé ou de toute perte des Données de sortie, coopérera pleinement avec Creditsafe dans le cadre des enquêtes menées sur ces incidents et prendra en charge les frais liés aux mesures correctives. Le Client reconnaît que Creditsafe peut suspendre les droits qui lui sont conférés en vertu du présent Contrat si une utilisation abusive, une violation ou un incident de sécurité n'est pas rapidement résolu(e).
- 5.27. **Notifications.** En cas d'incidents graves liés à la Protection des données au sens du Règlement sur l'intelligence artificielle de l'UE, le Client procédera aux notifications requises auprès des autorités compétentes. Un incident grave est défini comme un événement impliquant des systèmes d'IA à haut risque ou à usage général qui entraîne un préjudice ou une perturbation important(e), par exemple une perturbation grave et irréversible des infrastructure essentielles, des violations graves de la cybersécurité, le décès d'une personne, une atteinte grave à la santé d'une personne, une violation des droits fondamentaux en vertu du droit de l'Union européenne, ou des dommages graves aux biens ou à l'environnement (« Incidents graves »). Les Clients doivent signaler les Incidents graves à l'autorité nationale de surveillance du marché de l'État membre où l'incident s'est produit, dans les délais fixés à l'article 73 du Règlement sur l'intelligence artificielle de l'UE. Le Client informera Creditsafe sans délai dès qu'il aura connaissance d'un Incident grave impliquant des Données de sortie de Creditsafe et apportera toute la coopération et les informations raisonnablement nécessaires pour faciliter l'enquête, la mise en œuvre des mesures correctives et toute notification réglementaire requise.
- 5.28. **Accès à l'information.** Le Client mettra à la disposition des Personnes concernées les informations raisonnablement nécessaires pour comprendre l'objectif visé du système d'IA, ses indicateurs de performance, ses limites connues, ses sources de données par catégorie et ses fonctionnalités d'explicabilité.
- 5.29. **Tests de performance.** Les déclarations relatives aux performances des systèmes d'IA s'appuieront sur des méthodologies d'évaluation documentées et des tests de performance pertinents, adaptés au cas d'utilisation, en tenant compte du contexte et des limites.
- 5.30. **Explicabilité.** Le Client mettra en place des mécanismes d'explicabilité adaptés au type de modèle et au contexte, y compris, si cela est techniquement possible, des descriptions des caractéristiques, des facteurs ou de l'importance de l'entrée.
- 5.31. **Garantie.** Le Client garantit à Creditsafe qu'il se conformera au Règlement sur l'intelligence artificielle de l'UE en ce qui concerne les données traitées à l'aide de Systèmes d'IA.

6. Obligations et comportement du Client

6.1. Le Client est tenu de :

- 6.1.1. fournir à Creditsafe toutes les informations et toute l'assistance nécessaires à l'exécution de ses obligations découlant du présent Contrat, et garantir que toutes ces informations sont véridiques, complètes, exactes, non trompeuses et présentées dans le format convenu. Le Client vérifiera toutes les informations avant leur soumission et corrigera sans délai toute erreur ou omission ;
- 6.1.2. ne rien faire qui puisse nuire à la réputation de Creditsafe ;
- 6.1.3. respecter toutes les lois et réglementations applicables à son utilisation du Service et des données qu'il contient, ce qui implique notamment de respecter intégralement tous les aspects de la Législation relative à la protection des données, de la Législation relative à l'intelligence artificielle, ainsi que de la législation en matière de lutte contre la corruption ;
- 6.1.4. ne pas tenter de copier, modifier, reproduire, créer des œuvres dérivées de, encadrer, mettre en miroir, republier, télécharger, afficher, transmettre ou distribuer tous les Services ou une partie de ceux-ci, sous quelque forme ou sur quelque support que ce soit, ou par quelque moyen que ce soit. Vous n'essayerez pas de décompiler, de désassembler, de procéder à une opération d'ingénierie inverse sur ou de réduire de quelque manière que ce soit à une forme perceptible par l'homme tout ou partie des Services. Vous n'accéderez pas à tout ou partie des Services dans le but de créer un produit ou un service concurrentiel aux Services, ni n'utiliserez les Services pour fournir des services à des tiers. L'utilisation de tout système ou logiciel automatisé visant à extraire des données du Site, de l'Application ou des Services (« screen scraping ») est expressément interdite ;
- 6.1.5. informer sans délai Creditsafe de toute violation présumée ou réelle des conditions du présent Contrat ;
- 6.1.6. limiter l'accès au Service aux employés qui ont besoin d'en prendre connaissance dans le cadre de leurs fonctions officielles ;
- 6.1.7. veiller à ce qu'aucun de ses employés (i) n'obtienne et/ou n'utilise des Données de sortie pour des raisons personnelles, ni (ii) ne transmette des Données de sortie à un tiers, sauf dans les cas autorisés par le présent Contrat ;
- 6.1.8. garder confidentiels tous les ID utilisateur et mots de passe associés, ou toute autre mesure de sécurité utilisée pour accéder au Service, et interdire le partage des ID utilisateur. Le terme « ID utilisateur » désigne les abonnements souscrits par le Client, qui permettent aux employés de ce dernier d'accéder aux Services et à la documentation et de les utiliser conformément au présent Contrat ; et
- 6.1.9. désactiver immédiatement l'ID utilisateur de tout employé qui n'a plus besoin de connaître ces informations, ou, pour les employés licenciés, à compter de la date de licenciement ou avant celle-ci.
- 6.2. Le Service mis à la disposition du Client fait l'objet d'une licence non cessible et est fourni exclusivement pour l'usage interne du Client au sein du Grand-Duché de Luxembourg, sauf accord contraire écrit entre les parties (y compris, sans s'y limiter, en ce qui concerne toute utilisation du Service par une société du groupe ou une société affiliée du Client). Le Client n'est pas autorisé à vendre, céder, concéder en sous-licence, distribuer, exploiter commercialement ou mettre à la disposition de quelque manière que ce soit, ni à utiliser au profit d'un tiers, tout ou partie du Service. Le Client n'est pas autorisé à intégrer le Service dans un produit ou un service qu'il commercialise.
- 6.3. Les informations fournies par Creditsafe peuvent être utilisées par le Client pour se renseigner sur une entreprise, mais ne doivent pas constituer la seule source d'information pour évaluer la solvabilité de cette entreprise. Le Client doit toujours se forger sa propre opinion en interprétant et en appliquant lui-même les informations commerciales reçues, et il est seul responsable des recommandations, prévisions, commentaires et/ou actions résultant de cette opinion.
- 6.4. Pendant la durée du présent Contrat, le Client s'engage à ne pas tenter d'accéder sans autorisation au Service ni de le modifier.



Creditsafe Group

Conditions générales destinées aux utilisateurs finaux

- 6.5. Le Client ne pourra réaliser que les copies du Service qui sont raisonnablement nécessaires à l'utilisation du Service conformément au présent Contrat.
- 6.6. Sauf indication contraire reprise dans votre Confirmation de commande, l'utilisation du Service fourni conformément aux conditions du présent Contrat est limitée à un seul utilisateur désigné et ne peut être faite par aucune autre personne que cet utilisateur désigné. L'utilisation du Service par plusieurs personnes, que ce soit simultanément ou non, nécessitera la fourniture de licences supplémentaires.
- 6.7. Si le Client reçoit des informations à des fins de prospection ou de marketing (**Données de prospection**), il dispose d'une licence pour utiliser ces Données de prospection uniquement à des fins de marketing interne. Il incombe au Client de déterminer la base légale sur laquelle il s'appuiera pour utiliser les Données de prospection conformément à la Législation relative à la protection des données, ainsi que de veiller au respect de toutes les exigences légales et réglementaires relatives à ces Données de prospection, y compris le Service d'opposition au démarchage téléphonique, le Service d'opposition au démarchage téléphonique professionnel et les Directives de la DMA.
- 6.8. Si l'accès à l'API est accordé au Client, celui-ci :
 - 6.8.1 Ne devra pas transmettre, envoyer ou mettre en ligne tout matériel contenant des virus, des chevaux de Troie, des vers, des bombes logiques, des enregistreurs de frappe, des logiciels espions, des logiciels publicitaires ou tout autre programme malveillant ou code informatique similaire, y compris l'injection de code conçue pour nuire au bon fonctionnement de tout logiciel ou matériel informatique ;
 - 6.8.2 Ne pas surcharger ni inonder de manière excessive l'API de demandes d'Informations, que ce soit manuellement ou via un logiciel ou d'autres systèmes. Le Client reconnaît et accepte que cela puisse entraîner une indisponibilité de l'API. Le Client s'engage à informer Creditsafe sans délai en cas d'attaque par déni de service et, dans l'éventualité d'un tel incident, à collaborer avec Creditsafe (si nécessaire) afin d'atténuer la situation le plus rapidement possible ; dans de telles circonstances, Creditsafe peut suspendre l'accès du Client à l'API ;
 - 6.8.3 veillera à ce que des systèmes et procédures de sûreté et de sécurité appropriés soient mis en place et appliqués afin d'empêcher tout accès non autorisé ou toute atteinte à l'API, au système du Client et aux réseaux ou ressources associés, conformément aux bonnes pratiques du secteur.
 - 6.8.4 veillera (à ses propres frais) à ce que son système soit en tout temps conçu, appliqué et mis à niveau de manière à réduire au minimum le risque d'attaque par des virus. Le Client s'engage, en cas de détection de virus, à coopérer (à ses propres frais) avec Creditsafe afin d'en limiter les effets.
 - 6.8.5 Creditsafe, si elle soupçonne ou constate une faille de sécurité, mettra tout en œuvre, dans la mesure où cela est commercialement raisonnable, pour y remédier sans délai.
 - 6.8.6 Mettra en place la connexion API entre Creditsafe et le Client à ses propres frais.
7. **Garanties et limitation de responsabilité**
 - 7.1 Le Service n'est pas destiné à servir de seule base à la prise de décision, et repose sur des données fournies par des tiers, dont Creditsafe n'est pas en mesure de garantir l'exactitude. Bien que Creditsafe s'efforce toujours d'assurer un service de qualité et pleinement opérationnel, le Service, les Données de sortie et les services tiers sont néanmoins fournis « en l'état » et « tels que disponibles », sans garantie d'aucune sorte, qu'elle soit expresse ou implicite.
 - 7.2 Plus précisément, ni Creditsafe ni aucun de ses Fournisseurs de données n'offre au Client de garantie ou d'assurance quant au contenu du Service et/ou des Données de sortie. Bien que Creditsafe s'efforce de préserver l'exactitude et la qualité du Service et des Données de sortie, les informations qu'ils contiennent peuvent être erronées ou obsolètes. Par conséquent, toute utilisation du Service et/ou des Données de sortie se fait aux risques et périls du Client.
 - 7.3 Sous réserve de l'article 7.5, Creditsafe et ses Fournisseurs de données ne seront en aucun cas responsables de tout dommage indirect ou consécutif.

Creditsafe et ses Fournisseurs de données ne seront en aucun cas responsables des types de pertes financières (directes ou indirectes) suivants : perte de bénéfices, perte de revenus, perte d'activité ou de clientèle, ainsi que des types de pertes prévues ou accessoires suivants : perte d'économies escomptées, augmentation des créances douteuses et incapacité à réduire ces dernières.

- 7.4 Si un litige donne lieu à une réclamation valable à l'encontre de Creditsafe, la responsabilité de Creditsafe sera limitée à un montant égal à la somme payée pour le Service fourni au titre du présent Contrat au cours de l'année où la réclamation a été formulée.
- 7.5 Aucune disposition du présent article 7 ni aucune autre disposition du présent Contrat ne vise à exclure ou à limiter la responsabilité en cas de décès ou de préjudice corporel résultant d'une négligence, ou en cas de manquement à ses obligations en vertu de la loi applicable, de fraude ou de déclaration frauduleuse, ni aucune autre responsabilité qui ne peut être exclue ou limitée par la loi.
- 7.6 Chaque partie au présent Contrat garantit qu'elle a obtenu et qu'elle continuera à détenir tou(te)s les licences, autorisations, permis et accords nécessaires pour se conformer aux obligations qui lui incombent en vertu du présent Contrat et pour octroyer des droits à l'autre partie en vertu du présent Contrat.

8. Résiliation

- 8.1. Creditsafe a le droit de résilier le présent Contrat avec effet immédiat en le notifiant par écrit au Client si :
 - 8.1.1. le Client omet de payer toute somme due et non contestée au titre du présent Contrat à la date d'échéance du paiement et reste en défaut de paiement pendant au moins 14 jours suivant la notification écrite de le faire ; ou
 - 8.1.2. le Client commet un manquement grave à ses autres obligations au titre du présent Contrat et ne remédie pas à ce manquement (s'il peut y être remédié) dans un délai de 14 jours à compter de la réception de la notification transmise à cette fin ;
 - 8.1.3. le Client est dans l'incapacité de payer ses dettes (au sens de l'article 123 de la loi de 1986 sur l'insolvabilité), ou devient insolvable, ou fait l'objet d'une ordonnance ou d'une résolution de mise en liquidation, de mise sous administration judiciaire, de dissolution (autre que dans le cadre d'une fusion ou d'une restructuration solvable), ou se voit désigner un administrateur judiciaire ou autre séquestre, un gestionnaire, un fiduciaire, un liquidateur, un administrateur ou mandataire similaire nommé pour l'ensemble ou une partie substantielle de ses actifs, ou conclut ou propose un concordat ou un règlement amiable avec l'ensemble de ses créanciers, ou fait l'objet de tout(e) événement ou procédure analogue dans toute juridiction applicable (dans la mesure où une telle action est autorisée par les lois applicables).
- 8.2. Nonobstant son droit de résilier le Contrat, lorsque Creditsafe estime, à juste titre, que le Client a enfreint une disposition quelconque du présent Contrat, Creditsafe peut, avec effet immédiat et sans préavis, suspendre l'accès au Service.
- 8.3. Creditsafe peut mettre fin à tout ou partie des Services avec effet immédiat, moyennant notification écrite adressée au Client, si un accord conclu entre Creditsafe et un Fournisseur de données, accordant à Creditsafe le droit de fournir les Services, arrive à expiration ou est résilié pour quelque raison que ce soit.
- 8.4. En cas de résiliation ou d'expiration du présent Contrat :
 - 8.4.1. tous les droits et licences octroyés en vertu du présent Contrat, y compris le droit d'accéder au Service et de l'utiliser, prendront fin immédiatement ;
 - 8.4.2. le Client doit supprimer l'intégralité ou toute partie du Service (y compris les données ou rapports obtenus via le Service) dont il dispose, quel qu'en soit le format, et il doit cesser d'utiliser le Service (ainsi que les données obtenues via l'utilisation du Service) ;
 - 8.4.3. le Client payera immédiatement à Creditsafe toutes les factures de Creditsafe en souffrance et impayées ;
 - 8.4.4. les droits acquis, les recours, les obligations et les dettes des parties à la date d'expiration ou de résiliation resteront inchangés, y compris le droit de réclamer des dommages-intérêts au titre de toute violation du présent Contrat survenue à la date de résiliation ou d'expiration ou avant celle-ci ; et



Creditsafe Group

Conditions générales destinées aux utilisateurs finaux

8.4.5. les articles 3, 4, 5, 0, 7, 8, 9 et 12 resteront pleinement en vigueur.

9. Indemnisation

- 9.1. Le Client s'engage à indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité Creditsafe, ses sociétés mères, ses filiales, ses sociétés affiliées, ses dirigeants et ses employés face à toute perte, tout coût, tout préjudice, toute réclamation ou toute exigence, y compris les frais de justice raisonnables exposés par un tiers (dont tout Fournisseur de données) ou subis par Creditsafe ou ses sociétés mères, ses filiales, sociétés affiliées, dirigeants ou employés, en rapport avec :
- 9.1.1. tout manquement du Client aux dispositions du présent Contrat ;
 - 9.1.2. toute violation par le Client des lois et réglementations applicables ; ou
 - 9.1.3. toute utilisation par le Client, qu'elle soit autorisée ou non, d'un Système d'intelligence artificielle en lien avec le présent Contrat, y compris, sans s'y limiter, toute utilisation, tout traitement, toute modification ou toute diffusion des Données de sortie en lien avec ce système.

10. Cession

- 10.1. Creditsafe peut céder les droits et transférer les obligations du présent Contrat.
- 10.2. Le Client ne peut céder ni transférer aucun droit ni aucune obligation découlant du Contrat sans l'accord préalable écrit de Creditsafe.

11. Force Majeure

- 11.1. Creditsafe ne pourra être tenue pour responsable en cas d'inexécution d'une quelconque des obligations du présent Contrat si cette inexécution résulte de la survenance d'un événement imprévisible ou de circonstances échappant au contrôle raisonnable de Creditsafe, y compris, sans s'y limiter, les pannes d'Internet, les pannes de réseau, les coupures d'électricité, les incendies, les inondations, les guerres ou les catastrophes naturelles.

12. Confidentialité

Dans le présent article 12, le terme « Informations confidentielles » désigne les informations, sous quelque forme que ce soit, de nature confidentielle ou exclusive, divulguées par une partie à l'autre, qui sont marquées comme confidentielles ; ou qui sont identifiées comme confidentielles au moment de leur divulgation ; ou qui seraient considérées comme confidentielles par un professionnel normalement diligent, y compris, sans s'y limiter, les informations concernant l'activité, les clients, les employés, les fournisseurs, les logiciels, les produits, le savoir-faire, les processus et les intentions commerciales de la partie divulgatrice. Le terme « Informations confidentielles » désigne également le Service et les Données de sortie appartenant à Creditsafe et/ou à ses Fournisseurs de données ;

- 12.1. Chaque partie s'engage à ne jamais divulguer à quiconque des Informations confidentielles, sauf dans les cas autorisés par l'article 12.2.
- 12.2. Chaque partie peut divulguer des informations confidentielles concernant l'autre partie :
- 12.2.1 À ses employés, dirigeants, représentants ou conseillers qui ont besoin de connaître ces informations pour l'exécution des obligations de la partie au titre du présent Contrat. Chaque partie doit veiller à ce que ses employés, dirigeants, représentants ou conseillers, auxquels elle communique des informations confidentielles de l'autre partie, respectent les dispositions du présent article 12 ; et
 - 12.2.2 si la loi, une décision judiciaire ou toute autorité gouvernementale ou réglementaire l'exige.
- 12.3. Aucune des parties ne doit utiliser les informations confidentielles de l'autre partie à d'autres fins que l'exécution de ses obligations au titre du présent Contrat.

13. Ledger 3D

- 13.1. Dans le cas où le Client bénéficierait du Service par le biais de l'outil interactif de gestion des risques de Creditsafe, « 3D Ledger », le Client devra fournir à Creditsafe les informations relatives à son grand livre des débiteurs (les « Données de paiement »).

- 13.2. Le Client octroie aux présentes à Creditsafe une licence non exclusive, non transférable, irrévocable et perpétuelle lui permettant d'intégrer les Données de paiement dans les produits et services que Creditsafe mettra à la disposition de ses clients.

14. Outil d'analyse des données sur les risques

- 14.1 Si le Client utilise « Risk Intelligence », l'outil d'analyse des risques du réseau de Creditsafe, il octroie aux présentes à Creditsafe et au Creditsafe Group, au profit de Creditsafe et du Creditsafe Group, une licence non exclusive, perpétuelle et transférable lui permettant d'utiliser les données de l'outil d'analyse des risques du réseau fournies par le Client (« Données Risk Intelligence ») à toutes fins (seules ou en combinaison avec d'autres données), y compris :
- 14.2 afin de générer des données supplémentaires que Creditsafe et le Creditsafe Group pourront mettre à la disposition de leurs clients, revendeurs et partenaires de données ; et
 - 14.3 aux fins d'analyses internes effectuées par Creditsafe et/ou le Creditsafe Group,
 - 14.4 « Creditsafe Group » : désigne, collectivement, toute société appartenant au Creditsafe Group à un moment donné, y compris, sans s'y limiter, Creditsafe et toute filiale, société mère ou société affiliée de Creditsafe à un moment donné, ainsi que toute filiale ou société affiliée d'une société mère de Creditsafe à un moment donné.
 - 14.5 Creditsafe ne peut divulguer des informations concernant l'origine des Données sur les risques que si la loi l'y oblige ou uniquement avec l'accord préalable du Client.
 - 14.6 Le Client garantit que la licence relative aux Données sur les risques est conforme aux dispositions pertinentes de la Législation relative à la protection des données et à toute autre loi applicable, et qu'il dispose de tou(te)s les accords, licences, notifications et autorisations nécessaires pour partager les Données sur les risques avec Creditsafe et le Creditsafe Group.

15. Rapports de crédit internationaux

- 15.1. Les Rapports de crédit d'entreprise fournissant des informations sur des sociétés situées en dehors du Grand-Duché de Luxembourg sont fournis selon les disponibilités, et les pays à partir desquels ces rapports sont disponibles peuvent varier au cours de la durée du présent Contrat.
- 15.2. Les Rapports de crédit d'entreprise fournissant des informations sur des sociétés situées en dehors du Grand-Duché de Luxembourg sont fournis dans les délais spécifiques indiqués sur le site web de Creditsafe.
- 15.3. Le Client reconnaît, accepte et convient que chaque demande de Rapport de crédit d'entreprise soumise par le Client concernant une société donnée sera déduite du solde créditeur indiqué dans la Confirmation de commande. Afin d'éviter toute ambiguïté, si un Rapport de crédit d'entreprise est demandé à plusieurs reprises au sujet d'une même société, que ce soit le même jour ou à d'autres dates, un crédit sera déduit du solde indiqué dans la Confirmation de commande à chaque fois qu'un rapport sera demandé.

16. Divers

- 16.1. Si une disposition du présent Contrat est jugée invalide ou inapplicable, cette disposition sera supprimée et les autres dispositions resteront applicables.
- 16.2. Sous réserve des droits (i) des personnes concernées, tels que définis dans les CCT ; et/ou (ii) de tout Fournisseur de données (dans chaque cas, dans la limite où cela s'applique), les parties confirment leur intention de ne conférer aucun droit à des tiers en vertu du présent Contrat.
- 16.3. Les conditions du présent Contrat, la fourniture du Service, la relation entre le Client et Creditsafe, ainsi que tout litige ou toute réclamation (y compris les litiges ou réclamations de nature non contractuelle) découlant du présent Contrat, de son objet ou de sa conclusion, ou s'y rapportant, sont régis par le droit du Grand-Duché de Luxembourg. Le Client accepte de manière irrévocable de se soumettre à la compétence exclusive des tribunaux de Luxembourg-Ville pour le règlement de tout litige ou de toute réclamation (y compris les litiges ou réclamations de nature non contractuelle) découlant du Contrat, de son objet ou de sa conclusion, ou s'y rapportant.



- 16.4. Le fait que Creditsafe n'exerce pas ou ne fasse pas valoir un droit ou une disposition du présent Contrat ne saurait constituer une renonciation à ce droit. Le Service est soumis à disponibilité.
- 16.5. Si des données de tiers, quelles qu'elles soient, n'étaient plus disponibles pour Creditsafe, Creditsafe sera en droit de recourir à un service similaire proposé par un autre fournisseur tiers.
- 16.6. Creditsafe peut modifier unilatéralement toute disposition du présent Contrat afin de se conformer à toute loi applicable à la fourniture des Services.
- 16.7. Le Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les parties et remplace et annule tous les accords, promesses, assurances, garanties, déclarations et ententes antérieurs entre elles, écrits ou oraux, relatifs à son objet. Chaque partie reconnaît qu'en concluant le Contrat, elle ne se fonde sur, et ne disposera d'aucun recours à l'égard de, tout(e) déclaration, promesse, assurance ou garantie (résultant d'une erreur innocente ou d'une négligence) qui n'est pas mentionné(e) dans le Contrat. Chaque partie s'engage à ne prétendre à aucune indemnité ni engager de recours pour déclaration inexacte ou déclaration fautive, par imprudence ou par négligence, fondée sur une quelconque déclaration contenue dans le présent Contrat.

17. Media Solutions

- 17.1. Creditsafe n'est pas responsable de la qualité ni de la disponibilité des contenus produits par les sources de médias. Si l'un des services ou contenus de Media Solutions venait à être considéré comme enfreignant une loi ou un droit d'un tiers, Creditsafe se réserve le droit de retirer le contenu litigieux sans avoir à obtenir l'autorisation du Client. Creditsafe sera en droit de prendre toutes les mesures qu'elle jugera nécessaires pour mettre fin à cette infraction. Creditsafe décline toute responsabilité en cas de négligence ou d'utilisation abusive de la part du Client des services ou contenus Media Solutions provenant de tiers. Lorsque l'accès à des sites web est payant, le Client est tenu d'en payer le montant requis.

